



## Pic de pollution : Anne Hidalgo demande à l'Etat des mesures d'urgence

**L'épisode de pollution atmosphérique que nous connaissons depuis mardi se poursuivra vendredi. La Ville de Paris demande à l'Etat de mettre en place des mesures d'urgence, dont la circulation alternée.**

AIRPARIF prévoit que l'épisode de pollution atmosphérique aux particules (PM10) se poursuivra pour la quatrième journée consécutive, vendredi 26 septembre, entraînant le maintien de la procédure d'information du public.

Conformément au vœu de l'Exécutif parisien adopté en mai dernier, la Ville demande à l'Etat de mettre en œuvre vendredi :

- **la circulation alternée ;**
- **le contournement de l'Ile-de-France par les poids-lourds de transit ;**

Elle souhaite également que soient mises en place des mesures de **restriction de circulation pour les cars de tourisme.**

La Ville de Paris prend également ses responsabilités. Elle maintiendra vendredi les mesures qui relèvent de sa compétence et qu'elle a enclenchées en début de semaine, dès le début de l'épisode de pollution :

- **1h d'Autolib' gratuite** pour les abonnés un jour et **l'abonnement à la journée à Vélib'** qui permet d'utiliser le service gratuitement pour une durée de 30 minutes par trajet ;
- **le stationnement résidentiel gratuit**, enclenché depuis hier ;
- **l'arrêt de l'utilisation de ses dernières berlines et citadines** qui roulent à l'essence ou au diesel ainsi que de ses deux-roues motorisés. Les seules exceptions admises sont celles liées à la santé ou à la sécurité des agents et des Parisiens. La circulation des véhicules hybrides et électriques est autorisée.

Si la circulation alternée est appliquée :

- la Ville de Paris mettra en place le **stationnement rotatif gratuit** pour les véhicules interdits de circulation. Elle continuera également à encourager les Franciliens à recourir aux transports collectifs, aux modes doux et transports propres, et au covoiturage.
- La Ville de Paris appelle le STIF à appliquer la **gratuité des transports collectifs** en Ile-de-France afin de faciliter le déplacement des Franciliens.